

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Réf DPA : 10025263/LNI.val

Réf DG04 : F0216/61048/PU3/2026/1/44476/AL/lh

Concerne la demande de Monsieur DEMARCIN Benoit habitant Tige de Hody 25 à 4590 Ouffet en vue d'obtenir le permis unique pour **le maintien en activité et l'extension d'une exploitation agricole**.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 28/09/2026.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
23/09/2026	28/09/2026	Administration communale d'Ouffet, Rue du Village 3 à 4590 Ouffet Le 12/10/2026 à 11h30	Administration communale d'Ouffet, Rue du Village 3 à 4590 Ouffet ou urbanisme@ouffet.be

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures, le mercredi de 13h à 16h et le samedi de 10h à 12h (uniquement sur rendez-vous).

Pour les consultations du samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Antonin WAUTELET, Service Urbanisme-Environnement, téléphone : 086/849.316, mail : antonin.wautelet@ouffet.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou verbales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ;
- remises à Monsieur Antonin WAUTELET, Service Urbanisme-Environnement, dont le bureau se trouve à l'étage.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (DEMARCIN)**.

Le Collège communal d'Ouffet est exclusivement compétent pour statuer sur la présente demande.

A Ouffet, le 23 septembre 2026.